

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ – COMPTABILITÉ ET GESTION CAS LE TRÉSOR GOURMAND

MISSION 1 – Traitement des opérations courantes

1. Enregistrement des opérations courantes du mois de décembre 2020

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	14/12/20	401000	FRDELI	Facture n°121855		1 820,70
		607200			1 517,25	
		445660			303,45	

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	18/12/20	401000	FRPALI	Facture n°V181216		121,14
		409100				50,00
		607400			36,00 (1)	
		607500			126,22 (2)	
		445660			8,92	

1) Calcul du net commercial du compte 607400 : $(28,40 + 9,50) \times 0,95 = 36,00$

2) Calcul du net commercial du compte 607500 : $(38,00 + 28,50 + 23,70 + 42,66) \times 0,95 = 126,22$

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	21/12/20	401000	FRFIDU	Facture n°2020455		300,00
		445640			50,00	
		622600			250,00	

Admettre le compte 44586 à la place du compte 44564

2. Correction écriture

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD/BQ	21/12/20	512000		Contrepassation Chèque 455598 du 30/11	598,43	
		401000	FRALEX			598,43
BQ/OD	21/12/20	401000	FRALEX	Chèque n° 455632	589,43	
		512000				589,43

Accepter une seule écriture :

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD/BQ	21/12/20	512000		Chèque 455632-Correction écriture du 30/11/20	9,00	
		401000	FRALEX			9,00

3. Avis de crédit (LCRM)

Montant de l'escompte : (valeur nominale x taux annuel x nombre de jours entre les dates d'escompte et échéance / nombre de jours *100)

Prorata temporis :

- Décembre (31 -18) = 13 jours
- Janvier = 31 jours
- Total = 44 jours

Calcul de l'escompte $1\,820,70 \times 7,50\% \times 44/360 = 16,69 \text{ €}$

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BQ	21/12/20	512000		Avis de crédit n° 536 s/LCRM 153	1 796,21	
		661600			16,69	
		627000			7,80	
		519200				1 820,70

Accepter l'enregistrement de la commission HT au 627000 (6,50 €) et la TVA à 20% sur commission au 445660 (1,30 €).

Accepter le calcul de l'escompte sur 42 jours au lieu de 44 en considérant que le candidat retient des mois de 30 jours.

4. Ristourne annuelle

Montant de la ristourne accordée par le fournisseur AGIDRA.

Valeur des achats HT trimestriels : $(1\,568,76 + 3\,124,15 + 4\,147,56) / 1.2 = 7\,367,06 \text{ € HT}$

Montant de la ristourne : $7\,367,06 \text{ €} \times 3\% = 221,01 \text{ €}$

Montant de l'avoir = $221,01 \times 1.2 = 265,21 \text{ €}$

L'écriture d'inventaire à passer sera la suivante :

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/20	409800	FRAGID	Facture d'avoir à recevoir	265,21	
		609720				221,01
		445860				44,20

Admettre 609700 à la place de 609720 avec une évaluation identique.

Admettre 609000 à la place de 609720 avec une évaluation maximale à Satisfaisant.

MISSION 2 : Traitements comptables d'une immobilisation

1. Enregistrement du véhicule commercial :

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	14/12/20	404000	FRRENA	Facture n°2452 RENAULT DOUAI		27 788,00
		445660			4,80	
		218200			27 540,00	
		635400			200,00	
		606100			43,20	

Coût d'acquisition TTC : $22\,500 + 450 + (22\,950 \times 20\%) = 27\,540,00 \text{ €}$

TVA/essence = $40 \times 20\% = 8 \text{ €}$

TVA récupérable/essence véhicule commercial = $8 \times 60\% = 4,80$ (non récupérable 3,20)

Compte 606100 : TVA/ABS = $40 + 3,20 = 43,20 \text{ €}$

2. Contrôle des zones grisées relatives aux calculs des amortissements pour 2020

Base amortissement économique : coût d'acquisition – valeur résiduelle

= $27\,540 - 6\,000 = 21\,540 \text{ €}$

Base amortissement fiscal linéaire : coût d'acquisition soit 27 540 €

Première annuité comptable : Base * nombre UO/Total UO soit $21\,540 \times 1\,000/80\,000 = 269,25 \text{ €}$

Première annuité fiscale : amortissement linéaire = base * taux linéaire * prorata temporis
= $27\,540 \times 1/5 \times (31-12) / 360 = 290,70 \text{ €}$

Admettre = $27\,540 \times 1/5 \times (30-12) / 360 = 275,40 \text{ €}$

Admettre = $27\,540 \times 1/5 \times (30-12+1) / 360 = 290,70 \text{ €}$

Dotation amortissement dérogatoire : $290,70 - 269,25 = 21,45 \text{ €}$

Admettre $275,40 - 269,25 = 6,15 \text{ €}$

3. Écritures 31/12/2020

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/20	681100		Dotations 2020	269,25	
		281820				269,25
		687200			21,45	
		145000				21,45

Admettre 6,15 € au lieu de 21,45 €

MISSION 3 : Préparation de la déclaration de TVA CA12

1. Justification des acomptes versés en 2020

Les acomptes se calculent sur la base de la TVA collectée – TVA déductible (hors immo) de l'année N-1.

La TVA hors immo de l'année 2019 est donnée en annexe A7 = TVA collectée – TVA déductible (hors immo) soit $65\,230 - 51\,235 = 13\,995$ €

1^{er} acompte = $13\,995 \times 55\% = 7\,697,25$ arrondi à 7 697 €

2^e acompte = $13\,995 \times 40\% =$ 5 598 €

Total 13 295 € ce montant correspond bien au solde
du compte 445810 « TVA acompte simplifié »

2. État préparatoire CA12

Annexe C1 : Tableau préparatoire à la CA 12 2020

TVA BRUTE			
Opérations imposables	Base HT		Montant TVA
	N° de compte	Montant HT	
Taux normal 20 %	707200	151 240,00	30 248,00
	707300	132 500,00	26 500,00
	Totaux	283 740,00	56 748,00
Taux réduit 5,5 %	707100	185 025,00	10 176,37
	707400	10 235,00	562,93
	707500	20 540,00	1 129,70
	Totaux	215 800,00	11 869,00

	TVA DÉDUCTIBLE	
	N° de compte	Montant TVA
Sur biens et services	445660	54 226,30
	Totaux	54 226,30
Sur immobilisations	445620	240,00
	Totaux	240,00

	TVA NETTE	
	Détail des calculs	Montant
Total TVA brute	56 748,00 + 11 869,00	68 617,00
Total TVA déductible	54 226,30 + 240,00	54 466,30
☒ TVA due ☐ Crédit de TVA (Cocher la case)	68 617,00 – 54 466,30	14 150,70
Acomptes versés	7 697,00 + 5 598,00	13 295,00
☒ Solde à payer ☐ Excédent (Cocher la case)	14 150,70 – 13 295	855,70

Accepter les arrondis de TVA dans la colonne Montant

3. Écriture TVA CA12

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/20	445620		CA12 – 2020		240,00
		445660				54 226,30
		445711			11 869,00	
		445712			56 748,00	
		445810				13 295,00
		445510				856,00
		658000			0,30	

4. Vérification du régime applicable en matière de TVA (Régime simplifié)

De stagiairecompta@letresorgourmand.fr	A : alecat@letresorgourmand.fr
Le : 6 février 2021	
Objet : justification régime simplifié TVA	
Madame, Comme vous me l'avez demandé, voici les explications concernant le régime simplifié de TVA pour l'année à venir. Plusieurs conditions sont à remplir : La première consiste à vérifier si notre CAHT 2020 est compris dans les limites définies soit 82 800 € et 818 000 €. D'après la balance, le total de nos ventes est de 499 540 € (185 025 + 151 240 + 132 500 + 10 235 + 20 540) La seconde condition porte sur le montant de la TVA exigible de l'année N-1 qui doit être inférieure à 15 000 €. En observant les données fiscales de l'année 2020, la TVA exigible est de 14 150,70 arrondi à 14 151,00 € (1) (68 617,00 – (54 226,30+240,00)) Les deux conditions sont remplies donc notre société relève toujours du RSI. Je suis à votre disposition pour toute demande d'informations supplémentaires. Cordialement.	

(1) Accepter tout montant en adéquation avec le montant calculé dans l'état préparatoire.

MISSION 4 : Traitements liés à la gestion du personnel

Réponse : calculs et explications nécessaires pour préparer l'entrevue.

❖ Pour calculer le salaire brut de base du mois :

Détermination du nombre d'heures supplémentaires

	HS effectuées	HS majorées de 25%	HS majorées de 50%
Semaine 44	0		
Semaine 45	2	2	
Semaine 46	3	3	
Semaine 46	6	6	
Semaine 48	9	8	1
Total	20	19	1

	Montant	Explications
Salaire de base	2147,65	Selon contrat de travail
Heures supplémentaires à 25%	336,30	$= 2\,147,65 / 151,67 = 14,16$ 19 heures supplémentaires $= 19 * 14,16 * 1,25$ Pour le calcul du taux horaire, admettre $2147,65 / (35 * 52 / 12)$ Calcul intermédiaire du taux horaire majoré à 25% $14,16 * 1,25 = 17,7$
Heures supplémentaires à 50%	21,24	1 heure supplémentaire $= 1 * 14,16 * 1,5$
Salaire brut de novembre	2 505,19	Salaire de base + heures supplémentaires

❖ Pour calculer l'indemnité de fin de contrat :

Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat	11 731,04	= Somme des rémunérations perçues pendant le contrat du 24 juin au 30 novembre 2020. L'indemnité compensatrice de congés payés est à exclure de cette base de calcul. $511,35 + (3 * 2\,147,65) + 2\,271,55 + 2\,505,19$ Attention : prendre en compte le salaire de novembre.
Montant de l'indemnité fin de contrat	1 173,10	$= 11\,731,04 * 10 \%$

❖ Pour calculer l'indemnité compensatrice de congés payés :

ICCP	1 290,41	La base correspond à la somme des rémunérations versées y compris l'indemnité de fin de contrat $ICCP = (11\,731,04 + 1\,173,10) * 1/10^e = 1\,290,41 \text{ €}$
------	----------	---

Remarque :

Du 24/06/2020 au 30/11/2020 : aucun congé pris sur cette période, il reste donc 13 jours de congés non pris. Cette justification n'est pas attendue car le salarié conteste uniquement les montants.

Rédiger en langage SQL, la requête permettant d'éditer la liste des vendeurs accompagnée des villes et distances parcourues pour le mois de novembre.

```
SELECT Nom, Nom_Ville, Distance
FROM VENDEUR, DEPLACER, MARCHE
WHERE VENDEUR.Num_Vendeur = DEPLACER.Num_Vendeur
AND DEPLACER.Num_Marché = MARCHE.Num_Marché
AND DATE BETWEEN 01/11/2020 AND 30/11/2020;
```

Admettre aussi une restriction sur la date de type : $Date > \#01/11/2020\#$ AND $Date < \#30/11/2020\#$

Admettre AND DATE BETWEEN $\#01/11/2020\#$ AND $\#30/11/2020\#$;

Admettre INNER JOIN pour la jointure

Admettre GROUP BY

Compléter l'algorithme de calcul des remboursements de frais.

Algorithme -

Titre : Calcul remboursement frais de déplacement et de repas par vendeur

Variables :

NV (Nom Vendeur) ; Texte
NK (Nombre Kms parcourus) ; Numérique (décimal admis)
NR (Nombre Repas) ; Numérique (décimal admis)
ReMK (remboursement mensuel Kms) ; Numérique (décimal admis)
ReMR (remboursement mensuel Repas) ; Numérique (décimal admis)
ReTOT (remboursement total mensuel) ; Numérique (décimal admis)

Constantes :

RK50 (Remboursement Kms ≤ 50 kms) = 0,40 ; Numérique (décimal admis)
RK51 (Remboursement Kms > 50 kms) = 0,50 Numérique (décimal admis)
RR3 (Remboursement Repas) = 10 ; Numérique
RR4 (Remboursement Repas) = 13 ; Numérique

DEBUT

Saisir NV, NK, NR,

SI NK ≤ 50

ALORS ReMK $\leftarrow$ RK50 * NK

SINON ReMK $\leftarrow$ RK51 * NK

FIN SI

SI NR ≤ 3

ALORS ReMR $\leftarrow$ RR3 x NR

SINON ReMR $\leftarrow$ RR4 x NR

FIN SI

ReTOT $\leftarrow$ ReMK + ReMR

Afficher « Nom vendeur » = NV, « Remboursement total » = ReTOT

FIN

Accepter = à la place de $\leftarrow$